



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/419/Add.1  
21 septembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Point 25 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET  
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Rapport du Secrétaire général

Additif

On trouvera ci-après le résumé des principaux points évoqués dans une réponse adressée au Secrétaire général après la publication du document A/42/419.

III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

W. Organisation mondiale de la santé

1. Coopération en ce qui concerne la situation sanitaire en Afrique australe

1. Depuis l'entrée en vigueur le 24 septembre 1969 de l'Accord entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette dernière a mené des activités de coopération technique avec les mouvements de libération nationale en collaboration avec le Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires internationaux. Ces activités sont axées sur divers problèmes de santé qui affectent la population intéressée et comportent également des programmes de formation et de bourses; le but est d'améliorer la situation sanitaire et nutritionnelle. Les informations ci-après fournissent quelques exemples de cette assistance.

2. En vue de renforcer les services sanitaires à l'intention des réfugiés, sur la base des soins de santé primaires, l'OMS a organisé un stage de formation destiné aux enseignants responsables des établissements sanitaires de l'African National

\* A/42/150.

Congress d'Afrique du Sud (ANC). Une trentaine de participants, y compris le personnel sanitaire chargé des services de santé de la South West Africa People's Organization (SWAPO), ont suivi ce stage, qui a eu lieu du 24 mars au 11 avril 1986 en Angola. Environ 700 000 dollars des Etats-Unis ont été prélevés sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre des réfugiés de Namibie, Etat membre associé de l'OMS, la priorité étant accordée au perfectionnement du personnel sanitaire et à la formation aux techniques d'encadrement en vue de promouvoir le secteur de la santé à l'échelon national.

3. L'OMS a également intensifié ses efforts de promotion de la capacité à fournir des secours d'urgence en Afrique australe en organisant des cours et stages de formation auxquels ont été invitées à participer les autorités nationales compétentes des Etats de première ligne. Les pays de la région ont reçu un appui pour organiser leurs secours d'urgence et en assurer la gestion. Les besoins de l'Angola et du Mozambique, vu leur ampleur, continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

4. En 1986, l'OMS a collaboré à l'examen des besoins du secteur sanitaire en Angola, toujours considéré comme l'un des pays les plus gravement touchés et ayant besoin d'une assistance d'urgence pour réorganiser ses services sanitaires. Certaines régions du Mozambique font face pour la cinquième année consécutive à la sécheresse et à la famine que viennent encore aggraver les effets déstabilisateurs des combats et d'une sécurité précaire. La santé des habitants et les services sanitaires se sont très nettement détériorés. L'OMS, répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général, a pleinement pris part à l'identification des besoins d'urgence en matière de projets sanitaires dans ces pays.

5. Des bourses ont été octroyées au personnel sanitaire du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et à l'ANC.

#### IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

6. Les domaines de coopération entre l'OUA et l'OMS que couvre l'accord entre ces deux organisations concernent l'indispensable contribution de la santé au développement socio-économique dans la région africaine. Dans ce contexte, la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres africains de la santé, qui a eu lieu au Caire les 29 et 30 avril 1987, a été organisée et dirigée par l'OUA, en étroite coopération avec l'OMS, notamment son bureau régional pour l'Afrique à Brazzaville.

7. L'un des plus importants résultats de cette conférence a été l'adoption de la Déclaration sur la santé en tant que fondement du développement, qui réaffirme que la bonne santé de chacun (développement de la santé) est un impératif du développement. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a fait sienne cette déclaration lors de sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 27 au 29 juillet 1987, accordant par là même un soutien politique à toute une série de mesures visant à promouvoir la santé. Ces mesures sont axées sur les activités sanitaires, aux niveaux du district ou de la région, qui, dans la plupart des pays, peuvent être administrées de façon efficace et sont susceptibles de produire plus rapidement les résultats socio-économiques escomptés. Ces décisions sont conformes à la conception de l'OMS concernant la mise en place de

systèmes sanitaires de district, fondés sur les soins de santé primaires, aspect de la Stratégie de la santé pour tous.

8. La Déclaration s'est vue encore renforcée par l'adoption d'une résolution à ce sujet, l'appuyant dans sa totalité, et invitant le Secrétaire général de l'OUA à poursuivre ses efforts dans le domaine de la santé et à collaborer encore plus étroitement avec l'OMS pour faire en sorte que l'objectif de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 devienne une réalité.

9. Les deux organisations collaborent en outre dans le cadre du Groupe de travail sur la nutrition en Afrique (issu d'une restructuration de la Commission régionale mixte FAO/OMS/OUA sur l'alimentation et la nutrition en Afrique), qui relie les activités de la FAO, de l'OMS, du FISE et de l'OUA visant à renforcer l'efficacité des programmes alimentaires et nutritionnels dans la région. L'OMS participe également aux travaux de la Commission du travail de l'OUA ayant trait à la santé de la population active et à ceux du Comité de coordination de l'OUA pour l'assistance aux réfugiés, en ce qui concerne la santé des réfugiés. L'Organisation collabore aux activités d'assistance sanitaire et médicale d'urgence aux pays africains victimes de la sécheresse et de la famine (outre les pays d'Afrique australe) et à la promotion et au développement de la coopération technique entre les pays en développement dans le domaine de la santé. L'OMS consacre une part importante de son budget ordinaire et de ses ressources extra-budgétaires aux mesures visant à surmonter les problèmes sanitaires critiques de l'Afrique, telles que les soins aux mères et aux enfants et la maternité sans danger; le programme élargi de vaccination, la lutte contre le paludisme et l'onchocercose, le traitement et la réinsertion des lépreux, la lutte contre cette maladie, et la lutte et la prévention du SIDA. Bon nombre de ces problèmes ont fait l'objet de résolutions concrètes adoptées par la réunion des ministres africains de la santé en avril 1987.

10. Comme suite à la demande formulée dans plusieurs résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé, de hauts fonctionnaires de l'OUA sont périodiquement invités à l'Assemblée mondiale de la santé, au Conseil d'administration de l'OMS et au Comité régional africain. En 1986 et 1987, l'OMS s'est tout particulièrement félicitée de la participation de ces hauts fonctionnaires qui est fort propice au dialogue entre l'OUA et l'OMS en vue de lutter contre les problèmes sanitaires qui se posent en Afrique.

-----